

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 17 JUILLET 2017, À 20 H.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DEMANDES VERBALES**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 19 juin 2017
 - 4.2 Séance spéciale du 5 juillet 2017
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
Adoptions :
 - 5.2 règlement numéro 584-2-2017 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux
 - 5.3 projet de règlement d'emprunt numéro 1186-2017 – quote-part relative aux travaux de réfection et de modernisation à la station de traitement d'eauCertificats relatifs aux procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter :
 - 5.4 règlement numéro 1179-2017 – travaux de stabilisation d'un cours d'eau
 - 5.5 règlement numéro 1182-2017 – divers travaux de voirie reliés à la chaussée)
 - 5.6 Vente d'obligations par soumissions publiques – adjudication – dépôt
 - 5.7 Emprunt temporaire – règlements d'emprunt numéros 1170-2017, 1174-2017 et 1176-2017
 - 5.8 15, rue Jean-Duceppe – mainlevée
 - 5.9 Conditions salariales des cadres municipaux
 - 5.10 Frais de déplacement – tarif
 - 5.11 132, boulevard Antonio-Barrette – services professionnels – mandat
 - 5.12 Construction Marc Arbour enr. – certificat de paiement no 5
Honoraires :
 - 5.13 WSP Canada inc., ingénieurs
 - 5.14 Roy Laporte, avocats
 - 5.15 Arcand-Laporte-Klimpt, architectes
 - 5.16 Agente de communication – madame Nicole Laurin – embauche
6. **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Adoption – projet de règlement d'emprunt numéro 1183-2017 – réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur une section du boulevard Antonio-Barrette
 - 6.2 Services professionnels pour le réaménagement du stationnement – Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – soumissions – adjudications
Autorisations :
 - 6.3 bouclage du réseau d'aqueduc – rang Sainte-Julie – travaux de laboratoire

- 6.4 secteur industriel – services professionnels – mandat
- 6.5 Avenue des Champs-Élysées – émissaire pluvial – mandat
- 6.6 Programme d'infrastructure Québec Municipalités (PIQM) –
réhabilitation de l'égout sanitaire sur un segment de la rue
Gauthier nord – demande d'aide financière
- 6.7 Rues Audrey et Pierre-Lambert – panneaux de
signalisation arrêt – ajout
- 6.8 Réfection des infrastructures et pavage sur un segment de
l'avenue des Champs-Élysées – Généreux Construction
inc. – certificat de paiement no 1

Honoraires :

- 6.9 Beaudoin Hurens
- 6.10 CLA experts-conseils inc.
- 6.11 travaux de laboratoire – Les Services exp inc.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTIONS

Adoptions :

- 7.1 second projet du règlement numéro 1184-2017
modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990
– zones C-2 313, C-3 123 et C-3 140 (rue Gauthier
nord et secteur est du boulevard Firestone)
- 7.2 second projet du règlement numéro 1187-2017
modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990
afin d'agrandir la zone commerciale C-3 140 à même
une partie de la zone I-1 121 (rue des Entreprises)
- 7.3 règlement numéro 1185-2017 modifiant le règlement
relatif au plan d'implantation et d'intégration
architecturale (PIIA) numéro 822-2005 – secteur
numéro 3 – aménagement des stationnements (rue
Gauthier nord)

Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme :

- 7.4 dérogation mineure numéro 2017-00197 (18, rue
Deshaies)
- 7.5 dérogation mineure numéro 2017-00235 (62, avenue
Pierre)
- 7.6 étude de PIIA – projet de remplacement d'enseignes
commerciales – 47, rue Beaupied
- 7.7 étude de PIIA – projet d'enseigne – 263, boulevard
Antonio-Barrette

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 8.1 Service des incendies – rapport du mois d'avril 2017
Maison des Jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. :
 - 8.2 location du 48, rue Gauthier nord
 - 8.3 animation – contribution
- 8.4 Programme de supplément au loyer – Propulsion
Lanaudière et Résidence des Prairies

9. ENVIRONNEMENT ET PARCS

- 9.1 Avis de motion et adoption – projet du règlement numéro
1188-2017 – protection des sources d'eau potable
- 9.2 Ruisseau Régis – MEC Consultant – mandat

Honoraires :

- 9.3 MEC Consultants inc.
- 9.4 Englobe Corp.
- 9.5 Solmatech inc.

10. LOISIRS ET SAINES HABITUDES DE VIE

- 10.1 Camp de jour – embauches
- 10.2 Association de soccer Le laser – demande d'affichage
- 10.3 Club de baseball mineur Lanaudière Nord – inscriptions 2017 – recommandation de paiement

11. DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNICATIONS

- 11.1 Jeudis Musik'eau – équipement technique et présence de personnel spécialisé
- 11.2 Partenariat territorial avec le Conseil des arts et des lettres

12. AUTRES SUJETS

- 12.1 Destruction de documents

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
madame Suzanne Dauphin, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absence motivée :

monsieur Alain Larue, le maire

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse suppléante Marie-Christine Laroche ouvre la séance à 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

414-07-2017

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

3. DEMANDES VERBALES

Monsieur André Mireault, du 443, rang Sainte-Julie, demande au conseil municipal pourquoi la Ville projette d'ouvrir une nouvelle rue dans le secteur industriel.

À cet égard, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, mentionne que tous les terrains que la Ville possède ont été vendus et que la prolongation des services permettra de desservir de nouveaux lots pour environ 620 000 pieds carrés. De plus, ce prolongement va nous amener à proximité de la voie ferrée où il y a environ 7 000 000 de pieds carrés de terrains qui pourront éventuellement être disponibles.

Monsieur Mireault nous fait part également que les terrains de tennis sont mal entretenus. Il y a une accumulation de débris de pins autant sur le terrain qu'autour de la clôture et dans le stationnement à proximité. Cela rend la surface glissante et c'est dangereux pour ceux qui pratiquent le tennis. Il signale également qu'une plaque est manquante sur un luminaire et que les fils sont à découverts.

Les membres du conseil municipal reçoivent la demande et vont faire le nécessaire pour que la situation soit corrigée.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 19 juin 2017

415-07-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 juin 2017 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

4.2 Séance spéciale du 5 juillet 2017

416-07-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 5 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 5 juillet 2017 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 Liste des chèques – approbation

417-07-2017

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 19 juin au 17 juillet 2017 inclusivement et totalisant une somme de 1 368 681,71 \$.

Adoptions :

5.2 règlement numéro 584-2-2017 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

418-07-2017

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière tenue le 5 juin 2017 concernant le projet de règlement numéro 584-2-2017 amendant le règlement numéro 584-1997, tel qu'amendé, concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté à la séance tenue le 19 juin 2017;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro 584-2-2017 amendant le règlement numéro 584-1997, tel qu'amendé, concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

5.3 projet de règlement d'emprunt numéro 1186-2017 – quote-part relative aux travaux de réfection et de modernisation à la station de traitement d'eau

419-07-2017

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière tenue le 19 juin 2017 concernant le projet de règlement numéro 1186-2017 afin de pourvoir aux sommes nécessaires pour assurer le financement de la quote-part de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement aux travaux de réfection et de modernisation à la station de traitement d'eau potable et décrétant un emprunt de 469 350 \$ à ces fins;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du projet dudit règlement numéro 1186-2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 1186-2017 afin de pourvoir aux sommes nécessaires pour assurer le financement de la quote-part de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement aux travaux de réfection et de modernisation à la station de traitement d'eau potable et décrétant un emprunt de 469 350 \$ à ces fins.

Certificats relatifs aux procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter :

5.4 règlement numéro 1179-2017 travaux de stabilisation d'un cours d'eau

Madame Suzanne Dauphin dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement – règlement numéro 1179-2017 décrétant des travaux de stabilisation du cours d'eau à l'extrémité du chemin de la Rivière et décrétant un emprunt de 29 595 \$ à ces fins.

5.5 règlement numéro 1182-2017 divers travaux de voirie reliés à la chaussée)

Madame Suzanne Dauphin dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement – règlement numéro 1182-2017 décrétant l'exécution de divers travaux de voirie reliés à la chaussée (drainage, pavage, bandes cyclables, etc.) sur diverses rues de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et pourvoyant à l'emprunt de 325 000 \$ à cette fin.

5.6 Vente d'obligations par soumissions publiques – adjudication – dépôt

Madame Suzanne Dauphin dépose le rapport préparé par madame Nicole Perreault, directrice du Service des finances et trésorière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, concernant l'adjudication de l'émission d'obligations de 3 443 000 \$ à Valeurs mobilières Desjardins inc. au coût réel de 2,42879 %.

5.7 Emprunt temporaire – règlements d'emprunt numéros 1170-2017, 1174-2017 et 1176-2017

420-07-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté les règlements numéros :

- 1170-2017 décrétant des travaux de réfection complète de la structure de rue, de la chaussée, des bordures de béton et l'ajout d'un trottoir pour le segment sud-est de l'avenue des Champs-Élysées, incluant, à l'intérieur de ce même segment, la réfection d'un segment du réseau sanitaire, et pourvoyant un emprunt de 602 050 \$ à ces fins;
- 1174-2017 décrétant les travaux de réaménagement intérieur partiel (mise aux normes) de l'immeuble sis au 225, boulevard Antonio-Barrette et pourvoyant un emprunt de 248 000 \$ à ces fins;
- 1176-2017 décrétant des travaux de réfection de la chaussée et des ponceaux du segment ouest du rang de la Deuxième-Chaloupe et pourvoyant un emprunt de 750 026 \$ à ces fins;

ATTENDU QUE lesdits règlements ont respectivement reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date des 31 mai et 28 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'autoriser un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Joliette d'une somme n'excédant pas 100 % des emprunts autorisés par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en vertu des règlements numéros 1170-2017, 1174-2017 et 1176-2017;

DE faire cet emprunt selon les termes de l'entente de services bancaires en vigueur entre la Caisse Desjardins de Joliette et la Ville;

QUE monsieur Alain Larue, maire, et/ou, en son absence ou incapacité, madame Suzanne Dauphin, conseillère, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

5.8 15, rue Jean-Duceppe – mainlevée

421-07-2017

ATTENDU QU'aux termes de l'acte publié au bureau de la publicité de la circonscription foncière de Joliette sous le numéro 267 207, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a vendu à monsieur Gilbert Roy le lot 189-49, du cadastre de la Paroisse de Saint-Charles-Borromée;

ATTENDU QUE cet acte comportait une clause de résolution en cas de non-observance des engagements auxquels l'acquéreur s'était obligé;

ATTENDU QUE monsieur Roy a réalisé les obligations découlant dudit acte;

ATTENDU le projet de mainlevée préparé par Me Mario Masse, notaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde mainlevée en faveur de monsieur Gilbert Roy de tous les droits résultant de l'acte publié au bureau de la publicité de la circonscription foncière de Joliette sous le numéro 267 207 auxquels elle peut prétendre, lequel acte affecte le lot 189-49, du cadastre de la Paroisse de Saint-Charles-Borromée, maintenant connu et désigné comme étant le lot numéro quatre millions neuf cent vingt-cinq mille cent vingt-sept (4 925 127) du cadastre du Québec;

QUE monsieur Alain Larue, maire, et/ou, en son absence ou incapacité, madame Suzanne Dauphin, conseillère, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer l'acte de mainlevée préparé par Me Mario Masse, notaire, et tout document donnant plein effet à la présente résolution.

5.9 Conditions salariales des cadres municipaux

422-07-2017

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE le salaire du personnel cadre de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies soit majoré ainsi, savoir :

- de 0,9 % pour l'année 2016
- de 2 % pour l'année 2017

5.10 Frais de déplacement – tarif

423-07-2017

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE fixer le tarif des frais de déplacement pour les membres du conseil et le personnel cadre dans l'exercice de leurs fonctions à 0,50 \$ du kilomètre.

5.11 132, boulevard Antonio-Barrette – services professionnels – mandat

424-07-2017

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE mandater la firme Arcand-Laporte-Klimpt pour procéder à la préparation des plans et devis se rapportant au projet du réaménagement du sous-sol du 132, boulevard Antonio-Barrette, le tout selon l'offre de services datée du 6 juillet 2017;

QUE cette dépense soit financée à même la réserve financière en matière de loisirs ou de développement culturel établie par le règlement numéro 1135-2015.

425-07-2017

5.12 Construction Marc Arbour enr. – certificat de paiement no 5

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Construction Marc Arbour enr. l'exécution de travaux dans le cadre du réaménagement du 132, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de madame Emmanuelle Klimpt, architecte de Arcand-Laporte-Klimpt, et que cette dernière émet le certificat de paiement no 5 et en recommande le paiement dans sa lettre du 12 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Construction Marc Arbour enr. la somme de 16 909,49 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1117-2015.

Honoraires :

426-07-2017

5.13 WSP Canada inc., ingénieurs

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de WSP Canada inc. relativement aux travaux d'aménagement du 132, boulevard Antonio-Barrette et que cette dernière produit ses notes d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à WSP Canada inc. les honoraires professionnels totalisant 2 897,38 \$, soit

Facture numéro 0660389 imputable au règlement numéro 1117-2015	1 862,60 \$
Facture numéro 0660452 imputable au règlement numéro 1174-2016	1 034,78 \$

427-07-2017

5.14 Roy Laporte, avocats

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Roy Laporte inc., avocats, pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Roy Laporte inc. avocats, les honoraires professionnels au montant de 1 800,51 \$ pour les services rendus jusqu'au 30 juin 2017.

428-07-2017

5.15 Arcand-Laporte-Klimpt, architectes

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Arcand-Laporte-Klimpt, architectes, relativement à l'aménagement des locaux du 132, boulevard Antonio-Barrette et que cette dernière produit sa note d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Arcand-Laporte-Klimpt, architectes, la somme de 1 121,01 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1117-2015.

5.16 Agente de communication – madame Nicole Laurin – embauche

429-07-2017

ATTENDU le concours lancé par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en vue de procéder au recrutement d'une personne pour occuper le poste de « agent(e) de communication »;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE procéder à l'embauche de madame Nicole Laurin au poste de « agente de communication », au salaire fixé à l'échelon 2 de l'échelle « Agent(e) en communication » de la convention collective en vigueur;

QUE le début de l'emploi de madame Laurin soit fixé au 21 août 2017;

QUE l'embauche de madame Laurin soit sujette à une période de probation de cent vingt (120) jours travaillés, prévue à la convention en vigueur, au service de l'employeur.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Adoption – projet de règlement d'emprunt numéro 1183-2017 – réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur une section du boulevard Antonio-Barrette

430-07-2017

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière tenue le 5 juin 2017 concernant le projet de règlement numéro 1183-2017 décrétant des travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur une section du boulevard Antonio-Barrette et pourvoyant à un emprunt de 395 888 \$ à ces fins;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du projet dudit règlement numéro 1183-2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 1183-2017 décrétant des travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur une section du boulevard Antonio-Barrette et pourvoyant à un emprunt de 395 888 \$ à ces fins.

6.2 Services professionnels pour le réaménagement du stationnement – Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – soumissions – adjudication

431-07-2017

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées en ce qui a trait aux services professionnels quant aux travaux de services professionnels pour le réaménagement du stationnement du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QUE le Comité de sélection a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une note datée du 14 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE retenir la soumission de CLA experts-conseils inc. au prix de 16 096,50 \$, ce soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage;

QUE cette dépense soit imputable au règlement numéro 1135-2015.

Autorisations :

6.3 bouclage du réseau d'aqueduc – rang Sainte-Julie –travaux de laboratoire

432-07-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie le bouclage du réseau d'aqueduc sur le rang Sainte-Julie;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'ingénieurs pour les travaux de laboratoire découlant de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'autoriser les services municipaux à demander des prix pour les travaux de laboratoire découlant du projet de bouclage du réseau d'aqueduc sur le rang Sainte-Julie;

QUE le contrat dans le cadre de ce projet soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme.

6.4 secteur industriel – services professionnels – mandat

433-07-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie le prolongement des infrastructures municipales et la construction d'un réseau d'éclairage dans son secteur industriel;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'ingénieurs à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'autoriser les services municipaux à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la surveillance des travaux se rapportant aux travaux de prolongement des infrastructures municipales et la construction d'un réseau d'éclairage dans le secteur industriel;

QUE le mandat soit octroyé selon les dispositions de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

6.5 Avenue des Champs-Élysées – émissaire pluvial – mandat

434-07-2017

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE mandater Beaudoin Hurens pour procéder à une étude de faisabilité en regard de l'émissaire pluvial de l'avenue des Champs-Élysées, le tout selon l'offre de services datée du 13 juillet 2017.

**6.6 Programme d'infrastructure Québec Municipalités (PIQM) –
réhabilitation de l'égout sanitaire sur un segment de la rue
Gauthier nord – demande d'aide financière**

435-07-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a pris connaissance du guide sur les règles et normes du Programme d'infrastructures Québec Municipalités (PIQM);

ATTENDU QUE la Ville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du projet de réhabilitation de l'égout sanitaire sur un segment de la rue Gauthier nord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.5 du PIQM relativement au projet de réhabilitation de l'égout sanitaire sur un segment de la rue Gauthier nord;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

QUE monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit et est autorisé à signer les documents de demande de subvention relatives audit projet dans le cadre du volet 1.5 du PIQM.

**6.7 Rues Audrey et Pierre-Lambert – panneaux de signalisation
arrêt – ajout**

436-07-2017

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE procéder à l'implantation de panneaux d'arrêts toutes directions à l'intersection des rues Audrey et Pierre-Lambert, le tout tel que montré au plan préparé par les Services techniques municipaux.

**6.8 Réfection des infrastructures et pavage sur un segment de
l'avenue des Champs-Élysées – Généreux Construction inc. –
certificat de paiement no 1**

437-07-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Généreux Construction inc. l'exécution de travaux dans le cadre du réfection des infrastructures et pavage sur un segment de l'avenue des Champs-Élysées;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Éric Fournier, ingénieur de Beaudoin Hurens, et que ce dernier émet le certificat de paiement no 1 et en recommande le paiement dans sa lettre du 28 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE payer à Généreux Construction inc. la somme de 82 402,09 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1170-2017.

Honoraires :

6.9 Beaudoin Hurens

438-07-2017

ATTENDU QUE des factures d'honoraires professionnels sont produites par Beaudoin Hurens pour différents projets finalisés et/ou en cours d'exécution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE payer à Beaudoin Hurens les honoraires professionnels totalisant 18 120,07 \$, soit :

Étude de mise à niveau de la station de pompage Bocage	4 024,13 \$
Plan directeur des infrastructures municipales pour le prolongement de la rue perpendiculaire à la rue Joseph-M.-Parent tel que décrété au règlement numéro 1181-2017	1 655,64 \$
Plans et devis pour la construction des infrastructures municipales pour le prolongement de la rue perpendiculaire à la rue Joseph-M.-Parent tels que décrétés au règlement numéro 1181-2017	8 335,69 \$
Plans et devis pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur le rang Sainte-Julie tels que décrétés au règlement numéro 1149-2016	4 104,61 \$

6.10 CLA experts-conseils inc.

439-07-2017

ATTENDU QUE des factures d'honoraires professionnels sont produites par CLA experts-conseils inc. pour différents projets finalisés et/ou en cours d'exécution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE payer à CLA experts-conseils inc. les honoraires professionnels totalisant 11 497,51 \$, soit :

Plans et devis lié au projet d'éclairage du Domaine des Prés tel que décrété au règlement numéro 1158-2016	1 724,63 \$
Plans et devis liés à la réfection de la chaussée et des ponceaux du segment ouest du rang de la Deuxième-Chaloupe telle que décrétée au règlement numéro 1176-2017	9 772,88 \$

440-07-2017

6.11 travaux de laboratoire – Les Services exp inc.

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Les Services exp inc. pour procéder à une étude géotechnique complémentaire effectuée dans le cadre de la réfection de la chaussée et des ponceaux du segment ouest du rang de la Deuxième-Chaloupe, et que cette dernière produit sa note d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE payer à Les Services exp inc. la somme de 7 309,83 \$ cette dépense étant imputable au règlement numéro 1176-2017.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTIONS

Adoption seconds projets :

7.1 règlement numéro 1184-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zones C-2 313, C-3 123 et C-3 140 (rue Gauthier nord et secteur est du boulevard Firestone)

441-07-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du second projet de règlement numéro 1184-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, de manière à :

- modifier l'article 3.5.2.34 applicable aux zones C-3 123 et C-3 140 relativement aux dispositions spécifiques à l'installation d'entreposage et de distribution de gaz propane;
- ajouter la norme spéciale 3.5.2.75 afin de rendre applicables à la zone C-2 313 certaines dispositions spécifiques relatives à l'aménagement des espaces de stationnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro 1184-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zones C-2 313, C-3 123 et C-3 140, sans modification.

7.2 règlement numéro 1187-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 afin d'agrandir la zone commerciale C-3 140 à même une partie de la zone I-1 121 (rue des Entreprises)

442-07-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du second projet de règlement numéro 1187-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin d'agrandir la zone commerciale C-3 140 à même une partie de la zone I-1-121;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro 1187-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 afin d'agrandir la zone commerciale C-3 140 à même une partie de la zone I-1 121, sans modification.

7.3 Adoption finale – règlement numéro 1185-2017 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 822-2005 – secteur numéro 3 – aménagement des stationnements (rue Gauthier nord)

443-07-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, la version finale du règlement numéro 1185-2017 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 822-2005 – secteur numéro 3 – aménagement des stationnements;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu cette version dudit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter la version finale du règlement numéro 1185-2017 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 822-2005, tel qu'amendé, afin de modifier le secteur numéro 3 pour préciser et ajouter des critères d'évaluation relatifs à l'aménagement des stationnements, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme :

7.4 dérogation mineure numéro 2017-00197 (18, rue Deshaies)

444-07-2017

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 928 028 située au 18, rue Deshaies;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de permettre la subdivision du terrain afin de créer un lot qui aurait 14,10 mètres de frontage plutôt que 18 mètres minimum, de même qu'une superficie de 461,1 mètres carrés plutôt que 550 mètres carrés minimum; ainsi que le futur bâtiment principal sera situé à 8,5 mètres de la ligne de lot avant plutôt qu'à 12,2 mètres minimum tel que régi au règlement de zonage numéro 300-C-1990;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2017-00197 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE la dérogation mineure numéro 2017-00197 soit acceptée.

7.5 dérogation mineure numéro 2017-00235 (62, avenue Pierre)

445-07-2017

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 926 549 située au 62, avenue Pierre;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de permettre le maintien : d'une marge de recul arrière de 5,21 mètres au lieu de 8 mètres; de la position du chauffe-eau à moins de 1,50 mètre de la ligne de propriété; de la position d'une remise à 0,32 mètre de la ligne de lot arrière au lieu de 1 mètre et de la position d'une autre remise à 0,72 mètre de la ligne de lot arrière au lieu de 1 mètre, tel que régi au règlement de zonage numéro 300-C-1990;

ATTENDU QUE le bâtiment principal est construit à cet endroit depuis 1967;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2017-00235 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE la dérogation mineure numéro 2017-00235 soit acceptée.

7.6 étude de PIIA – projet de remplacement d'enseignes commerciales – 47, rue Beaupied

446-07-2017

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 6 021 052 et situé au 47, rue Beaupied;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de remplacer les enseignes commerciales dédiées à l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 6 021 052 et situé au 47, rue Beaupied, ayant pour objet de remplacer les enseignes commerciales dédiées à l'immeuble ci-dessus décrit.

7.7 étude de PIIA – projet d'enseigne – 263, boulevard Antonio-Barrette

447-07-2017

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 926 278 et situé au 263, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'installer une nouvelle enseigne dédiée à l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 926 278 et situé au 263, boulevard Antonio-Barrette, ayant pour objet d'installer une nouvelle enseigne dédiée à l'immeuble ci-dessus décrit.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Service des incendies – rapport du mois d'avril 2017

Monsieur Régis Soucy dépose le rapport du Service des incendies en ce qui a trait aux interventions réalisées sur le territoire municipal au cours du mois d'avril 2017.

Maison des Jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. :

8.2 location du 48, rue Gauthier nord

448-07-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies loue à la Maison des Jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. l'immeuble situé au 48, rue Gauthier nord, à raison d'une année à la fois, renouvelable automatiquement;

ATTENDU QUE la Maison des Jeunes demande à la Ville que la location prévoit un terme de trois ans, renouvelable automatiquement pour le même terme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte de reconduire la location de l'immeuble situé au 48, rue Gauthier nord, au bénéfice de la Maison des Jeunes Café-Rencontre 12-17 inc., pour un terme de trois ans renouvelable automatiquement pour le même terme;

D'autoriser monsieur Alain Larue, maire, et/ou, en son absence ou incapacité, madame Suzanne Dauphin, conseillère, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, le bail à intervenir entre la Ville et la Maison des Jeunes.

8.3 animation – contribution

449-07-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies contribue financièrement au profit de la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. en remboursant 60 % du salaire de son animateur;

ATTENDU QUE la Maison des Jeunes a augmenté le salaire de son animateur à 15 \$/l'heure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QU'en contribution financière, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies continue, pour les années 2017 et 2018, à rembourser 60 % du salaire de l'animateur de la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. établi à 15 \$/l'heure.

8.4 Programme de supplément au loyer – Propulsion Lanaudière et Résidence des Prairies

450-07-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a signé, les 18 février et 12 août 2014, deux ententes avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Joliette (l'Office) concernant le Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis;

ATTENDU QUE l'Office a été désigné pour assurer la gestion du Programme de supplément au loyer dans le cadre du projet « Investissons dans la vie » de Propulsion Lanaudière et du projet de la Résidence des Prairies;

ATTENDU QU'en vertu des ententes, la Ville s'est engagée à payer à l'avance, le premier jour de chaque mois, un montant représentant 10 % du supplément au loyer que l'Office est lui-même tenu de verser;

ATTENDU QUE l'Office a produit à la Ville une facture totalisant 18 562,80 \$, pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, représentant 10 % du supplément au loyer de Propulsion Lanaudière au montant de 11 347,20 \$ et de celui de la Résidence des Prairies au montant de 7 215,60 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

De payer à l'Office des versements mensuels de 1 546,90 \$ représentant le supplément au loyer du projet « Investissons dans la vie » de Propulsion Lanaudière au montant de 945,60 \$ et celui du projet de la Résidence des Prairies au montant de 601,30 \$ pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

9. ENVIRONNEMENT ET PARCS

9.1 Avis de motion – règlement numéro 1188-2017 – protection des sources d'eau potable

451-07-2017

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1188-2017 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

Adoption – projet de règlement numéro 1188-2017 – protection des sources d'eau potable

452-07-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du projet de règlement numéro 1188-2017 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 1188-2017 – protection des sources d'eau potable.

453-07-2017

9.2 Ruisseau Régis – MEC Consultant – mandat

ATTENDU QU'il est nécessaire de réaliser des travaux dans le ruisseau Régis, lequel est situé à proximité des travaux de prolongement des infrastructures dans le secteur industriel, et que l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est nécessaire à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE mandater monsieur Christian Côté, ingénieur de la firme MEC Consultants, pour soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) en ce qui a trait aux travaux à réaliser dans le ruisseau Régis et à présenter tout engagement en lien avec telle demande;

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies confirme son engagement de transmettre audit ministère, au plus tard 60 jours après que soient achevés lesdits travaux, une attestation signée par un ingénieur.

Honoraires :

454-07-2017

9.3 MEC Consultants inc.

ATTENDU QUE des factures d'honoraires professionnels sont produites par MEC Consultants inc. pour un projet en cours d'exécution dans le secteur industriel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE payer à MEC Consultants inc. les honoraires professionnels totalisant 847,95 \$, imputables au règlement numéro 1107-2014, soit :

Facture numéro 1168	776,09 \$
Facture numéro 1184	71,86 \$

455-07-2017

9.4 Englobe Corp.

ATTENDU QU'une facture d'honoraires professionnels est produite par Englobe Corp. pour la caractérisation du milieu naturel sur le lot 4 924 860 (portion est du parc industriel);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE payer à Englobe Corp. la somme de 3 592,97 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1107-2014.

456-07-2017

9.5 Solmatech inc.

ATTENDU QU'une facture d'honoraires professionnels est produite par Solmatech inc. pour la réalisation d'une étude de stabilité de pente sur une section de la rue Gauthier nord en bordure de la rivière L'Assomption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE payer à Solmatech inc. la somme de 3 966,64 \$.

10. LOISIRS ET SAINES HABITUDES DE VIE

457-07-2017

10.1 Camp de jour – embauches

ATTENDU la recommandation du 10 juillet 2017 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'autoriser l'embauche de madame Kathie Bérard au poste d'animatrice principale au camp de jour, au salaire prévu pour ce poste;

D'autoriser l'embauche de madame Frédérique Dugas au poste d'animatrice au camp de jour, au salaire prévu pour ce poste.

458-07-2017

10.2 Association de soccer Le laser – demande d'affichage

ATTENDU QUE l'Association de soccer Le laser demande à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies d'installer des affiches publicitaires semi-permanentes sur les clôtures du terrain de soccer municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'accepter que l'Association de soccer Le laser installe des affiches publicitaires semi-permanentes sur les clôtures du terrain de soccer municipal, soit au parc P.-E.-Robillard, du mois de juin jusqu'au début du mois de septembre de chaque année.

459-07-2017

10.3 Club de baseball mineur Lanaudière Nord – inscriptions 2017 – recommandation de paiement

ATTENDU QUE le Club de baseball mineur Lanaudière Nord a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions tardives des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits pour la saison 2017;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 4 juillet 2017, le paiement d'un total de deux inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE la Ville verse au Club de baseball mineur Lanaudière Nord sa contribution sur les inscriptions tardives pour l'année 2017 totalisant 55 \$.

11. DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNICATIONS

11.1 Jeudis Musik'eau – équipement technique et présence de personnel spécialisé

460-07-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies organise annuellement les Jeudis Musik'eau en offrant d'importants spectacles aux prairiquois et prairiquoises;

ATTENDU QUE Québec Son Énergie a déposé, le 4 juillet 2017, une proposition de location d'équipement technique et pour garantir la présence de personnel spécialisé pour chacun des spectacles de l'édition 2017 des Jeudis Musik'eau pour le prix de 6 150 \$, taxes en sus;

ATTENDU la recommandation du 7 juillet 2017 de madame Valérie Laforest, directrice du Service du développement culturel et des communications de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte la proposition de Québec Son Énergie pour fournir de l'équipement technique et garantir la présence de personnel spécialisé lors de l'édition 2017 des Jeudis Musik'eau au prix de 6 150 \$, taxes en sus;

QUE madame Valérie Laforest soit autorisée à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

11.2 Partenariat territorial avec le Conseil des arts et des lettres

461-07-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a reçu le document « Faits saillants – Recommandations aux partenaires » découlant du Programme de partenariat territorial de Lanaudière auquel participe notamment la Ville et le Conseil des arts et des lettres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville prend acte et entérine les faits saillants et les recommandations découlant du Programme de partenariat territorial de Lanaudière pour l'année 2017 auquel participe notamment la Ville et le Conseil des arts et des lettres;

QUE la Ville autorise l'octroi du financement au projet retenu déposé par une artiste prairiquoise dans le cadre dudit programme.

12. AUTRES SUJETS

12.1 Destruction de documents

462-07-2017

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* prévoit que la greffière a la responsabilité de la gestion des archives de la Ville;

ATTENDU QU'une liste de documents à détruire a été déposée le 14 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE, sur recommandation de madame Sylvie Malo, greffière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, les documents consignés sur la liste datée du 14 juillet 2017 soient détruits, et ce, en conformité avec les dispositions du calendrier de conservation de la Ville.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

463-07-2017

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 20 h 29.

Sylvie Malo
Greffière

Marie-Christine Laroche
Mairesse suppléante